

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Languedoc-Roussillon

**Décision n° 15338 du 13 mai 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon**

NOR : INTJ1510373S

Le commandant de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 38117 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424066S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2015:

Garavaglia, Serge	Nigend : 134 493	Numéro de livret de solde : 5 310 931
--------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2015:

Laverré, Valérie	Nigend : 162 538	Numéro de livret de solde : 8 019 441
Migne, Cyril	Nigend : 159 402	Numéro de livret de solde : 8 016 660

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2015:

Sullivan, Frédérique	Nigend : 176 327	Numéro de livret de solde : 8 028 784
Heinrich, Renaud	Nigend : 164 470	Numéro de livret de solde : 8 020 943

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2015:

Valverde, Daniel	Nigend : 248 515	Numéro de livret de solde : 8 089 624
Le Saux, Gaëtan	Nigend : 301 259	Numéro de livret de solde : 8 090 065
Godart, Aurélie	Nigend : 241 198	Numéro de livret de solde : 8 088 081
Camman, Laure	Nigend : 318 940	Numéro de livret de solde : 8 092 718
Duclaux, Alexandre	Nigend : 214 242	Numéro de livret de solde : 8 068 300

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 mai 2015.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie de Languedoc-Roussillon,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de l'Hérault,*
J.-P. LECOUFFE